



# Règlement jeu concours

## “ Avec qui aimeriez-vous partager votre raclette ? Un jeu 100% fromage “

### I. Organisation du jeu-concours

L'Hôtel Restaurant Le Rabelais, Société par Action Simplifiée (ci-après désignée « Société organisatrice »), dont le siège social est situé au 19 rue de l'Ouillette 85200 Fontenay-le-Comte – SIRET 317 000487 00023 - organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le réseau social Facebook du 16 au 23 février 2021, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook ou Instagram (promis).

### II. Les conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Sont exclues toutes personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu ainsi que les membres de leur famille, pouvant être eux-mêmes clients (pas de chance pour nous 🙄).

La société organisatrice demandera à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. Ce qui est dommage car qui n'a pas envie de manger 2,5 Kg de raclette, hein ? Qui ici ? Levez-la main.

Toute inscription incomplète ou déposée avant ou après la date et l'heure limite de participation ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle. En gros, pas de quart d'heure vendéen ici. Dépêchez-vous.



19 rue de l'Ouillette 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. +33 (0)2 51 69 86 20 [accueil@le-rabelais.com](mailto:accueil@le-rabelais.com) [www.le-rabelais.com](http://www.le-rabelais.com)

### III. Modalités de participations

Ce jeu-concours se déroule sur la plateforme Facebook et plus précisément sur les pages :

- <https://www.facebook.com/HotelLeRabelais/>

Pour participer au jeu concours, le participant doit :

1. Identifiez en commentaire 3 personnes avec qui vous aimeriez partager une bonne raclette !
2. Liker la page Facebook du Rabelais
3. Liker et Partager la publication sur son profil

Une seule participation par personne est autorisée. Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook en aucun cas elle ne sera tenue responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération (c'est bien dommage d'ailleurs 😊).

### IV. Dotations

Les lots sont offerts par la Crèmerie de Maillezais, partenaire de L'Hôtel\*\*\* Restaurant Spa Le Rabelais. Ils constituent en ce sens des « dotations ».

- **Dotation 1** : 2,5kg de tomme de chèvre
- **Dotation 2** : 2,5kg de tomme de chèvre
- **Dotation 3** : 2,5kg de tomme de raclette
- **Dotation 4** : 2,5kg de tomme de raclette

Les dotations offertes ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot serait équivalente ou supérieure au produit ou service remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.



Tél. +33 (0)2 51 69 86 20 [accueil@le-rabelais.com](mailto:accueil@le-rabelais.com) [www.le-rabelais.com](http://www.le-rabelais.com)

## V. Désignation des gagnants et remises des dotations

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 24 février 2021. Les gagnants seront annoncés en commentaire de la publication du jeu concours.

Les gagnants pourront venir chercher leur lot entre le 25 et le 26 février 2021 à L'Hôtel\*\*\* Restaurant Spa Le Rabelais, situé 19 rue de l'Ouillette 85200 Fontenay-le-Comte.

## VI. Données personnelles des participants

Les données à caractère personnel des participants ne seront pas récoltées lors de ce jeu.

## VII. Responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté, qui priverait partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire ou des tiers dès lors que le gagnant en aura pris possession. Alors attention en manipulant le fromage, svp !

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de la perte ou du vol de la dotation dès lors que le gagnant en aura pris possession. Les vols de fromage sont répandus. Méfiez-vous.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook que la société organisatrice décharge de toute responsabilité. La responsabilité de Facebook ne pourra en aucun cas être recherchée lors de l'exécution du présent jeu.

## VIII. Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.



19 rue de l'Ouillette 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. +33 (0)2 51 69 86 20 [accueil@le-rabelais.com](mailto:accueil@le-rabelais.com) [www.le-rabelais.com](http://www.le-rabelais.com)

## IX. Litige et réclamation

Toute réclamation doit être adressée au maximum dans le mois suivant la date de fin du jeu à la société organisatrice.

Alors ? Quelqu'un a-t-il lu le règlement en entier ? Quelqu'un ? Non, personne ?....



19 rue de l'Ouillette 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. +33 (0)2 51 69 86 20 [accueil@le-rabelais.com](mailto:accueil@le-rabelais.com) [www.le-rabelais.com](http://www.le-rabelais.com)